

**COMPTE RENDU DE SEANCE EXTRAORDINAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2018**

Date de Convocation
23 avril 2018

Date d’Affichage
3 mai 2018

Nombre de Conseillers

En exercice : 12

Présents : 7

Votants : 11

Le jeudi 26 avril 2018 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane HAZAN, Maire

Etaient présents : Eric DELTOUR, Thierry DULONG, Pascal FAURE, Béatrice FLAMENT, Stéphane HAZAN, Nathalie NANTIER et Martine QUIGNARD formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Bruno BENITAH ayant donné pouvoir à Stéphane HAZAN, Fabrice GAILLANT ayant donné pouvoir à Thierry DULONG, Carine LE QUELLEC-MUSEMENT ayant donné pouvoir à Béatrice FLAMENT, Jean-Pierre VALON

Secrétaire de séance : Martine QUIGNARD

L’Ordre du Jour de cette séance est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
2. Demande de subvention au titre de la DETR 2018,
3. Questions diverses.

Le quorum étant réuni, Monsieur le maire ouvre la séance à 19h0 et désigne Martine QUIGNARD secrétaire de séance. Le Conseil municipal donne son accord à l’unanimité.

Monsieur le maire donne lecture du dernier compte-rendu qui est approuvé à l’unanimité.

1. Délibération n° 2018-020 : Demande de subvention au titre de la DETR 2018

Monsieur le maire explique qu’il serait possible d’obtenir une subvention afin de financer une partie de salle informatique de l’école.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l’exposé du maire concernant le projet de modernisation du parc informatique de l’école,
Après avoir pris connaissance des conditions d’obtention de la dotation d’équipement des territoires ruraux – exercice 2018 conformément à la circulaire préfectorale n°000254 du 12 avril 2018, soit 40% du montant des travaux hors taxes plafonné à 2 000 euros par classe pour la catégorie « tableau numérique interactif »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **Adopte** l’avant-projet d’installation d’un parc informatique à l’école Léopold Brésac pour un montant de 11 141.71 euros hors taxe soit 13 370.95 euros TTC et s’inscrivant dans le cadre de l’opération n°3 « Nouvelles technologies – équipement des écoles élémentaires et maternelles en TNI »

- **Décide** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2018
- **S'engage** à financer l'opération de la façon suivante : fonds propres et DETR 2018
- **Dit** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2018, 2183 « matériel de bureau et matériel informatique » – section investissement
- **Autorise** le maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

2. Questions diverses

Thierry Dulong s'interroge sur plusieurs points :

- Le changement de nom de la ferme de Mégrimont en « les bonnes joies » et l'apposition de plusieurs panneaux de signalétiques sur la voie publique
- La date des encombrants
- La fermeture éventuelle de la déchèterie de Gargenville.

Monsieur le maire répond :

- Qu'aucune demande n'a été faite pour disposer des panneaux de signalisation et qu'il va se renseigner quant au changement de nom
- La date des encombrants n'est effectivement pas connue, malgré plusieurs relances de la part de la commune auprès de la communauté urbaine
- Le devenir de la déchèterie de Gargenville est toujours en suspens. Celle-ci n'est, à ce jour, pas reprise par la SOTREMA qui a succédé au SMIRTOM lors du transfert de compétences à la communauté urbaine.

Martine Quignard fait remarque que les bacs à verre situés rue du Vexin ont été enlevés. Ils seront remplacés très prochainement par la CU GPSEO.

Pascal Faure a rencontré des difficultés pour la commande ^{de} bacs ménagers.

Nathalie Nantier demande à ce que la benne à vêtements puisse être vidée régulièrement.

La séance est levée à 20H

Stéphane HAZAN
Maire de Lainville-en-Vexin

